



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maintien

Question écrite n° 47482

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que le quartier Hannaux-Barral a Metz est une zone de totale insécurité. La situation est à un point tel que l'administration des postes a indiqué aux riverains qu'elle ne livrerait plus les petits paquets à domicile ou même dans les boîtes aux lettres en raison des agressions ou des vols à l'encontre des facteurs. Cette situation caractéristique d'une zone de non-droit est tout à fait inacceptable et il souhaiterait qu'il lui indique les mesures qu'il envisage de prendre pour faire regner l'ordre.

Texte de la réponse

La sécurité des préposés de la poste fait partie des missions générales de protection et de surveillance assurées par les policiers de sécurité publique. À cet égard, les périodes de fin d'année, particulièrement propices aux agressions et vols visant les agents ou les employés des établissements postaux, appelés à manipuler ou à transporter des sommes d'argent, font l'objet d'une attention soutenue des services de police. Pour le département de la Moselle, l'opération anti hold-up aura notamment permis de limiter le nombre de délits. Seul, le bureau de poste de Moyeuvre-Grande a été, cette année, la cible de malfaiteurs. S'agissant du problème précis évoqué par l'honorable parlementaire, les services de police ont été effectivement saisis par l'administration des postes et télécommunications, de deux plaintes consécutives à la disparition de colis dans le quartier Hannaux-Barral. Ce secteur, où la police nationale assure une présence régulière, est relativement calme depuis l'arrestation de quelques auteurs de troubles qui ont été emprisonnés et pour l'un d'entre eux expulsé. L'enquête est en cours mais, d'ores et déjà, il a pu être établi qu'à l'origine il s'agit d'un vol de petits paquets commis lors de livraisons effectuées à domicile par des préposés, à la suite de quoi, une note émanant des services postaux a été distribuée aux usagers, leur indiquant les dispositions prises dorénavant pour éviter le renouvellement de tels faits. Quoi qu'il en soit, l'honorable parlementaire peut être assuré que les différents quartiers de l'agglomération messine continueront de bénéficier de toute l'attention nécessaire des services de police, lesquels continueront d'y combattre avec détermination à la fois le sentiment d'insécurité parfois ressenti par leurs habitants et les velléités de certains jeunes dévoyés, d'instaurer des zones où les forces de l'ordre auraient le plus grand mal à intervenir.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47482

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 343

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1547